

# La Taxe d'Apprentissage 2024

*Investir dans l'Avenir des jeunes*



## C'est quoi la Taxe d'Apprentissage (T.A.) ?

- C'est un impôt obligatoire pour les entreprises
- C'est un impôt en deux parts :
  - . Une partie destinée au financement de l'apprentissage (87% de la T.A., prélevée par l'URSSAF): "**Part principale**" Cette année la déclaration de la part principale est désormais mensuelle et se fait en DSN (Déclaration Sociale Nominative)
  - . **Une partie que vous pouvez verser aux lycées Soult ou Riess de Mazamet (13% de la T.A.): "Le Solde"**

*Cette année les entreprises verseront le solde à l'URSSAF ou la MSA via une nouvelle plateforme SOLTéA (mise à disposition par la Caisse des dépôts et des consignations) qui permettra aux employeurs de désigner les établissements destinataires.*

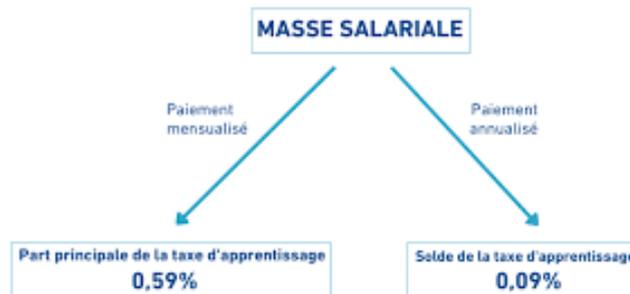
## POUR QUOI FAIRE ?

- *C'est une ressource fondamentale pour notre établissement, pour améliorer la qualité des équipements et pour renouveler le matériel en évolution technologique*
- *Cet impôt permet une formation de qualité pour nos formations professionnelles et technologiques.*

***C'est le seul impôt pour lequel vous pouvez choisir le bénéficiaire !!***

## La Cité scolaire de Mazamet en quelques mots :

- 2 établissements scolaires :
  - 1 Lycée général et technologique:  
**Lycée Maréchal Sout**
  - 1 lycée professionnel:  
**Lycée Marie-Antoinette Riess**
- environ 1000 élèves,
- 3 Bac technologiques:  
**STI2D-ST2S-STMG**
- 7 Bac professionnels,
- 3 CAP,
- 1 Brevet des métiers d'art,
- 1 BTS,
- 1 Mention complémentaire,
- Des formations scolaire et en apprentissage.



### 1 Séries Technologiques

- Bac ST2S
- Bac STI2D
- Bac STMG

### 2 Nos Formations Post-Bac

- BTS MMCM :  
Métiers de la Mode Chaussure et Maroquinerie.
- Certificat de Spécialisation en technicien de Soudage.

### 3 Formations Professionnelles

- Pôle Ferronnerie d'Art
- Pôle Tertiaire
- Pôle Chaudronnerie
- Pôle Hygiène propreté stérilisation
- Pôle Automobile
- Pôle Electricité
- Pôle Maroquinerie
- La 3ème Prépa métiers



## Comment nous aider ?

Vous souhaitez nous aider cette année en versant votre solde de T.A.:

**Le mode de collecte a changé !**

- Une NOUVELLE PLATEFORME SOLTéA:

Entreprises, c'est via la plateforme **SOLTéA**, développée par la **Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)**, que vous pourrez affecter votre solde de la taxe d'apprentissage 2023 à l'un de nos 2 établissements habilités (**LP Marie-Antoinette Riess** ou **LGT Maréchal Sout**).

- Vous munir de vos identifiants pour accéder à SOLTéA.
- Cliquer sur le lien correspondant à l'un de nos 2 établissements habilités.

A travers cette taxe **vous pouvez soutenir nos élèves**, dans l'objectif de dispenser une formation de qualité, adaptée aux réalités économiques, en relation avec le monde de l'entreprise.



Cité Scolaire de Mazamet

Rue du lycée  
BP 517 81207 MAZAMET

<https://cite-scolaire-mazamet.mon-ent-occitanie.fr>  
[cite-scolaire-mazamet@ac-toulouse.fr](mailto:cite-scolaire-mazamet@ac-toulouse.fr) Tel: 05 63 97 56 56

### Pour plus de renseignements :

- Nous avons besoin de vous pour développer et maintenir un équipement pédagogique de pointe, en nous versant les 13% de votre Taxe d'Apprentissage aux lycées Sout (LGT) ou Riess (LP) de Mazamet via la nouvelle Plateforme SOLTéA !

Pour plus de renseignements:

- Retrouvez-nous sur notre page internet:  
<https://cite-scolaire-mazamet.mon-ent-occitanie.fr>

- Vous pouvez également contacter :

Isabelle RIOUX : [0810033W-gest@ac-toulouse.fr](mailto:0810033W-gest@ac-toulouse.fr)  
Gestionnaire - Comptable

Jérôme PASQUIÉ: [Jerome.pasquie@ac-toulouse.fr](mailto:Jerome.pasquie@ac-toulouse.fr)  
Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques :

